

## NOUVELLE LÉGISLATION POUR LA PETITE HYDRAULIQUE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Le 30 septembre 2016, le Parlement a adopté le projet de révision total de la loi sur l'énergie (LEne) (cf. Newsletter n°30). Le 21 mai 2017, le peuple suisse acceptait cette loi lors de la votation référendaire. Parallèlement, les principes de son application étaient mis en consultation (cf. Newsletter n°31). Et, c'est le 1<sup>er</sup> novembre 2017 que le Conseil fédéral mettait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la nouvelle LEne.

Début novembre également, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) publiait une fiche d'information, en mettant en perspective les impacts de la nouvelle LEne. Ainsi, le nouveau système de financement ne sera pas suffisant pour réduire la liste d'attente. Vraisemblablement, seuls les projets dits «sauteurs de place», pour lesquels les notifications d'avancement n°2 ont été remises en 2015 et en 2016, ont une chance d'obtenir une rétribution. Ceci signifie qu'il n'est pas certain que les projets définis sauteurs de place en 2017 puissent entrer dans le nouveau système de rachat. Quant aux autres projets, aucune chance réaliste ne subsiste.

Pour en savoir plus: «Rétribution à prix coûtant (RPC) pour la petite hydraulique, l'éolien, la géothermie et la biomasse», OFEN, fiche d'information pour les projets, Version 1.0 du 02.11.2017, à télécharger [ici](#).

La nouvelle législation pour la petite hydraulique est principalement décrite dans l'OENeR (Ordonnance sur l'encouragement à la production d'électricité issue d'énergies renouvelables), téléchargeable [ici](#), dont les règles les plus importantes sont résumées ci-après.

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES: LES NOUVELLES CONDITIONS (OENeR ANNEXE 1.1, ARTICLE 6)

Tout d'abord, le calcul de la RPC n'est pas modifié pour les centrales en service qui en bénéficient sur la base de la législation précédente. Toutefois, certains de ces sites devront passer à la commercialisation directe (cf. ci-après).



La centrale de La Delise (photo: Romande Energie)

Pour les projets, ayant reçu une décision-RPC positive avant le 31.12.2013 (inclus), pour lesquels la 1<sup>ère</sup> notification d'avancement (NAP1) a été remise, et qui seront mis en service à partir du 01.01.2018, le calcul de la RPC et sa durée de rétribution sont définis par la législation au moment de la réalisation de ce 1<sup>er</sup> avancement. Comme jusqu'en 2013, aucune NAP n'était demandée, la présentation de la demande du permis de construire ou de la concession à l'autorité compétente permettra de définir la date de «réalisation» du projet.

Pour les projets ayant reçu une décision-RPC positive après le 31.12.2013, ayant remis la NAP1, et qui seront mis en service à partir du 01.01.2018, le calcul de la RPC et sa durée de rétribution sont définis par la législation à la date de soumission de cette notification.

**Alors que les décisions-RPC positives pour les sites qui n'ont pas encore été mis en service au 01.01.2018 conservent leur validité, leurs montants et les durées de rétribution communiqués ne sont plus valables en vertu de la nouvelle LEne (cf. ci-après les détails des nouveaux tarifs)! En effet, les précédentes dispositions transitoires ne sont plus applicables.**



**suisse énergie**

Notre engagement : notre futur.



Programme petites  
centrales hydrauliques  
[www.petitehydraulique.ch](http://www.petitehydraulique.ch)

# NOUVELLE LÉGISLATION POUR LA PETITE HYDRAULIQUE

## EXCEPTIONS À LA LIMITE INFÉRIEURE (OENER ART.9)

Les nouvelles centrales hydrauliques d'une puissance inférieure à **1 MW** sont exclues du système de rétribution à l'injection (SRI). Pour les contributions d'investissement lié aux agrandissements ou rénovations, la puissance minimale est de **300 kW**. La puissance reste définie comme la puissance hydraulique théorique moyenne de l'eau (selon l'art. 51 LFH - Loi sur l'utilisation des forces hydrauliques-).

Cette limite inférieure ne s'applique pas aux turbinages d'eau potable ou d'eaux usées, aux centrales de dotation, aux exploitations dites accessoires, telles que celles liées à l'enneigement ou l'irrigation, et aux installations sur des canaux artificiels (à condition qu'il n'y ait aucun nouvel impact sur les cours d'eau naturels ou ceux présentant un intérêt écologique). A noter que, de plus, par rapport au texte mis en consultation, ne sont plus considérées comme exception les centrales construites en lien avec d'autres interventions sur les cours d'eau telles que renaturations et mesures de protection contre les crues.

## CONTRIBUTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES RÉNOVATIONS ET LES AGRANDISSEMENTS (OENER CHAPITRE 5, ART. 47 ET 48)

Les rénovations et les extensions de petites centrales ne bénéficient plus du système de tarifs de rachat, mais de contributions d'investissement (CI). Ceci s'applique à tous les sites où le potentiel hydraulique a déjà été exploité et aux sites où le remplacement complet des équipements n'a pas encore été réalisé, et pour autant que ces travaux aient été effectués après le 01.01.2013. Un remplacement est considéré comme complet lorsque l'investissement nécessaire est approximativement aussi important que celui d'une nouvelle installation comparable (en d'autres termes, si le remplacement est complet, l'installation est considérée comme étant nouvelle et n'a pas droit aux CI).

Le calcul des CI se base sur la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon laquelle les évolutions futures des prix, des taux d'intérêt, des durées d'amortissement (OENER Annexe 2.2) et des charges d'exploitation et d'entretien (2% des coûts d'investissement) sont largement prédéterminées. Pour pouvoir prétendre à des contributions aux rénovations, il est nécessaire de remplacer au moins un des composants principaux de la centrale et d'investir au moins 7 ct/kWh (sur la base de la production moyenne des 5 dernières années).

Les demandes de CI peuvent être déposées auprès de l'OFEN à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**. Les projets «sauteurs de place» actuellement sur la liste d'attente de la RPC seront traités en priorité, à condition de soumettre une demande, au plus tard le **31 mars**

**2018**. Les formulaires et outils correspondants seront publiés à la fin de l'année. A ce jour, une fiche d'information, publiée par l'OFEN, intitulée «Aides à l'investissement pour les petites centrales hydroélectriques» est disponible (en allemand) sous: [www.bfe.admin.ch/themen/06902/06905/06908/06911/index.html?lang=de&dossier\\_id=06915](http://www.bfe.admin.ch/themen/06902/06905/06908/06911/index.html?lang=de&dossier_id=06915)

## COMMERCIALISATION DIRECTE (OENER ART. 14)

Les exploitants qui bénéficient d'une rétribution selon l'ancien droit (RPC) et dont la puissance est égale ou supérieure à 500 kW LFH (env. 750 kW électriques) passent au régime SRI dès 2020. Les installations dont la puissance est inférieure à 100 kW LFH (env. 150 kW électriques) ne sont pas soumises à l'obligation de commercialisation directe. Dans cas, c'est le prix du marché de référence qui est appliqué.

La rétribution des installations dans la commercialisation directe se compose du prix obtenu par la vente et de la prime d'injection (taux de rétribution moins prix de marché de référence). Lorsqu'un exploitant peut injecter de l'électricité à un prix supérieur au prix de marché de référence, il obtient des recettes supérieures à celles qu'il aurait obtenues avec une rétribution fixe (et inversement). Deux fiches d'information, publiées par l'OFEN, au sujet du SRI et de la commercialisation directe sont disponibles sous:

[www.bfe.admin.ch/php/modules/publikationen/stream.php?extlang=fr&name=fr\\_361555989.pdf&endung=Commercialisation%20directe](http://www.bfe.admin.ch/php/modules/publikationen/stream.php?extlang=fr&name=fr_361555989.pdf&endung=Commercialisation%20directe)

## NOUVEAUX TARIFS DE REPRISE DE L'ÉLECTRICITÉ (OENER, ANNEXE 1.1, CHAPITRE 2)

Les taux de rétribution, par rapport à la mise en consultation, ont été légèrement augmentés pour mieux tenir compte de la réduction à 15 ans de la période de rétribution. En outre, le bonus d'aménagement des eaux pour les sites accessoires a été révisé à la hausse.

Swiss Small Hydro met à disposition un fichier de calcul du tarif de reprise de l'électricité, reprenant toutes les formules appliquées en fonction de la date de mise en service, y compris celles antérieures au 31.12.2013. <http://swissmallhydro.ch/wp-content/uploads/2017/11/Tarifrechner-Kleinwasserkraft-2018-v171103.xlsx>

## RÉMUNÉRATION DE L'INJECTION D'ÉNERGIE DE RÉSEAU (LENE ART. 15 / OENER ART. 12)

Si les producteurs et les gestionnaires de réseau ne parviennent pas à s'entendre sur un tarif, la rétribution est fixée en fonction

# NOUVELLE LÉGISLATION POUR LA PETITE HYDRAULIQUE

des coûts supportés par le gestionnaire de réseau pour l'achat d'électricité de valeur équivalente. L'achat auprès de tiers et le coût de ses installations de production sont pris en compte. Le terme «équivalente» se réfère aux caractéristiques techniques de l'électricité (telles que quantité d'énergie, profil de puissance, prévisibilité de la production) – et non pas à la valeur ajoutée écologique. Les certificats d'origine peuvent donc continuer à faire l'objet d'échanges commerciaux séparés. Les prix devraient se situer approximativement dans la fourchette du tarif de l'énergie pour les clients finaux de l'approvisionnement de base, étant donné qu'ils sont également fondés sur le coût de production et les contrats de fourniture de l'opérateur du réseau. Contrairement aux frais de remboursement, le prix de l'énergie peut également inclure les frais de vente, la valeur ajoutée écologique et les différences d'intérêt.

## AGRANDISSEMENTS ET RÉNOVATIONS ULTÉRIEURS (OENER ART. 28, ART. 106 ET ANNEXE 1.1 CHAPITRE 3)

En cas de d'agrandissement ou de rénovation d'une centrale dans le système de rétribution à l'injection, le taux de rémunération initial est réduit proportionnellement dès la date de mise en service de la centrale agrandie ou rénovée. Le délai de paiement n'est pas prolongé. Cette règle ne s'applique pas aux exploitants qui ont déjà entamé un agrandissement ou une rénovation avant l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance et qui mettront en service la centrale agrandie ou rénovée avant le **30 juin 2018**, et l'annonceront à l'organe d'exécution avant le **31 juillet 2018**.

## 05.12.2017 À OLTEN: PRÉSENTATION DES NOUVELLES CONDITIONS CADRE PAR SWISS SMALL HYDRO



L'association suisse de la petite hydraulique organise le 5 décembre, à Olten, une demi-journée de présentations et de discussion sur le thème de la Stratégie énergétique 2050 et de ses conséquences pour la petite hydraulique. Parmi les intervenants, à noter la présence de Regula Petersen (cf. article suivant) et de Hans-Heiri Frei de Swissgrid. Une traduction simultanée, en français, sera assurée.

Des détails sur cette demi-journée et sur l'inscription (requis d'ici au 27.11.17) sont disponibles sous:

<http://swissmallhydro.ch/fr/events/petites-centrales-hydroelectriques-mise-en-pratique-de-la-strategie-energetique-2050/>

## REGULA PETERSEN: NOUVELLE RESPONSABLE DE LA PETITE HYDRAULIQUE À L'OFEN

Depuis août 2017, succédant à Benno Frauchiger, Regula Petersen est en charge de la petite hydraulique. Diplômée en géographie, elle travaille depuis 10 ans à l'OFEN. Après un poste d'assistante de recherche dans une association européenne de l'éolien à Bruxelles, elle devient, à son arrivée à l'OFEN, responsable de la mise en œuvre de la RPC, avant d'être chargée plus particulièrement du domaine de l'éolien.



## L'AVIS DE REGULA PETERSEN

L'énergie est un domaine qui avance rapidement. Les changements économiques, technologiques, sociaux et enfin climatiques ne sont pas sans conséquences pour les énergies renouvelables.

Dans de nombreux domaines, on observe actuellement des changements d'optique très importants. L'hydraulique n'échappe pas à ces revirements : lors de la réalisation de nouvelles centrales hydrauliques, on s'éloigne des approches traditionnelles pour considérer toujours plus la gestion de l'eau. À bien des égards, ceci constitue une chance pour la petite hydraulique. La rénovation de centrales ou leur renaturation augmente la valeur écologique de ces sites et, par suite, leur acceptation par la population et les organismes de défense de l'environnement. De plus, une amélioration de la biodiversité conduit à une production électrique plus propre. Dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie, plusieurs conditions de base ont été modifiées pour la petite hydroélectricité. Les discussions politiques actuelles laissent entrevoir encore d'autres ajustements. Pour ma part, je vais travailler pour que cette technologie bien établie reçoive l'attention qu'elle mérite, compte tenu de son apport à la production d'électricité. À l'avenir, pour couvrir nos besoins, nous aurons besoin de toutes les technologies. Aussi, ce serait une erreur d'opposer ces technologies les unes contre les autres.

À l'OFEN, je suis la personne de contact pour la petite hydraulique. Mon domaine comprend le programme Petites Centrales hydrauliques de SuisseEnergie et les questions liées aux tarifs de rachat et aux contributions aux investissements. Je me réjouis de ces tâches passionnantes ainsi que d'une coopération constructive avec les différents acteurs du secteur.

# CENTRALES MISES EN SERVICE

## TROIS RÉCENTES MISES EN SERVICE DE PETITES CENTRALES

- Remplaçant le destructeur d'énergie mis en place en 1955 lors de la réalisation de la centrale de Pallazuit, la **centrale de la Delise** permet de valoriser un potentiel hydraulique jusqu'ici inexploité, sans impact additionnel pour l'environnement.
- La **centrale de Challand** a été financée à 40 % par l'ONG franco-suisse «Médicaments pour tous» ([www.medptous.org](http://www.medptous.org)), active dans le secteur de l'aide humanitaire de première nécessité.
- Par la pose d'une nouvelle conduite directement reliée à la centrale Neue Linthwerk appartenant à la société Spinnereri

Linthal AG, la rénovation de la **centrale de Cotlan**, vieille de 81 ans, a conduit à la démolition du canal d'amenée et du barrage sur La Linth, soit un gain pour l'agriculture, la gestion des crues et l'environnement.

Pour en savoir plus:

- Challand: [www.rhonefm.ch/fr/news/bourg-st-pierre-pose-une-nouvelle-pierre-a-sa-strategie-energetique-908220](http://www.rhonefm.ch/fr/news/bourg-st-pierre-pose-une-nouvelle-pierre-a-sa-strategie-energetique-908220)
- La Delise: <https://www.romande-energie.ch/espace-presse/communiqués-de-presse/170906-communiqué-fr>
- Cotlan: [www.alpiq.com/fr/medias/communiqués-de-presse/media\\_releases.jsp?news=tcm:96-151188](http://www.alpiq.com/fr/medias/communiqués-de-presse/media_releases.jsp?news=tcm:96-151188)

Nom de la centrale	La Delise	Challand	Cotlan
Emplacement	Commune de Bourg-St-Pierre (VS)	Commune de Bourg-St-Pierre (VS)	Rüti (GL)
Propriétaire	Forces Motrices du Grand-St-Bernard et Romande Energie	STEBSP (Société de turbinage des eaux potables de Bourg-St-Pierre)	Cotlan Wasserkraft AG
Type d'eau turbinée	Eaux de torrents	Eau potable	Eau déjà turbinée
Dénivellation	157m	466m	20m
Débit d'équipement	1,5 m³/s	0,03 m³/s	15 m³/s
Puissance électrique	2'000 kW	130 kW	2'600 kW
Production escomptée	4,2 GWh/an	0,67 GWh/an	12 GWh/an
Date de l'inauguration	Septembre 2017	Août 2017	Juin 2017



Le turbogroupe de Challand, turbine Pelton à contre-pression (photo: DransEnergie SA)



La turbine de Cotlan (photo: Swiss Small Hydro)



Les deux turbogroupes de la centrale de la Delise (photo: DransEnergie SA)

## LES CONFÉRENCES DE CET AUTOMNE 2017

De nombreuses conférences en Suisse et en Europe se sont tenues dernièrement. Nous en avons retenu quelques-unes, afin de vous encourager à participer aux prochaines éditions.

### SYMPOSIUM ANNUEL ASAE/SWV (7/8 SEPTEMBRE 2017, ALTDORF)

La 106<sup>ème</sup> assemblée générale de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux s'accompagnait de présentations sur le thème du «marché de l'électricité en transition – Stratégies pour la force hydraulique» avec des intervenants issus notamment de l'OFEN ou des Forces Motrices bernoises. Le prochain symposium se tiendra à Disentis (GR) les 6 et 7 septembre 2018.

[https://www.swv.ch/Dokumente/Veranstaltungen/Veranstaltungen-Archiv-Offline/HV-2017-Download-Ordner/HV\\_2017\\_Einladung.pdf](https://www.swv.ch/Dokumente/Veranstaltungen/Veranstaltungen-Archiv-Offline/HV-2017-Download-Ordner/HV_2017_Einladung.pdf)

### JOURNÉE TECHNIQUE SUR LE THÈME DES PRISES D'EAU COANDA (19 SEPTEMBRE 2017, COIRE)

La journée technique, soutenue par l'OFEN, a généré moult réflexions sur cette technique des prises d'eau de type Coanda conçues pour être autonettoyantes et respectueuses des poissons. Parmi les documents téléchargeables, à noter l'approche intéressante du «bec de canard».

[www.htwchur.ch/ingenieurbauarchitektur/forschung-und-dienstleistung/forschung-und-entwicklung/bauen-im-alpinen-raum/wasserfassungen-mit-coanda-rechen/fachtagung-19092017.html](http://www.htwchur.ch/ingenieurbauarchitektur/forschung-und-dienstleistung/forschung-und-entwicklung/bauen-im-alpinen-raum/wasserfassungen-mit-coanda-rechen/fachtagung-19092017.html)

(en allemand)

### 20<sup>ÈME</sup> FORUM INTERNATIONAL DES EXPLOITANTS DE PCH (28/29 SEPTEMBRE 2017, BRESSANONE – ITA)

Organisé par le PSE Conferences & Consulting GmbH de Fribourg (D), ce Forum, autrefois appelé OTTI Anwenderforum Kleinwasserkraft, a rassemblé plus de 150 personnes et une trentaine d'exposants dans le Sud Tyrol. La conférence se déclinait en 5 blocs: technique et innovation, planification et réalisation, entretien et maintenance, études de cas et environnement. La prochaine édition est prévue les 27 et 28 septembre 2018, à Fribourg en Brisgau (D).

<https://www.kleinwasserkraft-anwenderforum.de/home/>

(en allemand)

### 11<sup>ÈME</sup> SÉMINAIRE DE PETITE HYDRAULIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE STUTTGART (6 OCTOBRE 2017, STUTTGART – DEU)

Organisé à l'Institut de mécanique des fluides et des machines hydrauliques de Stuttgart, le séminaire, qui se tient tous les 2 ans, a été l'occasion de revenir sur le thème de la production électrique des sites de petite puissance, en développant les questions techniques, économiques et politiques. [www.ihs.uni-stuttgart.de/veranstaltungen/kwk/index.html](http://www.ihs.uni-stuttgart.de/veranstaltungen/kwk/index.html) (en allemand)

### CONFÉRENCE ANNUELLE HYDRO 2017 (9-11 OCTOBRE 2017, SÉVILLE – ESP)

Le congrès international de l'hydroélectricité, organisé par Hydropower & Dams, chaque année dans une ville européenne différente, a consacré deux sessions spéciales (sur les 35 au total) à la petite hydraulique, l'une axée sur la technologie (micro-turbines pour les sites à basse chute, modélisation de turbines hydrocinétiques ou de turbines à double réglage, l'efficacité des vis hydrauliques), et l'autre sur des études de cas, notamment en Asie ou en Afrique. A noter une présence importante des acteurs suisses de la grande hydraulique lors de ce salon. La prochaine édition, Hydro 2018, aura lieu à Gdansk (POL) du 15 au 17 octobre 2018. [www.hydropower-dams.com](http://www.hydropower-dams.com) (en anglais)

### JOURNÉE ANNUELLE DE LA PETITE HYDRAULIQUE EN AUTRICHE (12 OCTOBRE 2017, FELDKIRCH – AUT)

Outre des présentations (disponibles [ici](#), en allemand) sur la situation de la petite hydraulique en Autriche, en Bavière et en Suisse, à noter l'intervention de la Fédération européenne des énergies renouvelables, ou European Renewable Energy Federation (EREF), à propos de son programme pour la petite hydraulique ([www.eref-europe.org/activities/campaigns/](http://www.eref-europe.org/activities/campaigns/)).

### RENEXPO® INTERHYDRO (29-30 NOVEMBRE 2017, SALZBOURG – AUT)

Le congrès international RENEXPO® INTERHYDRO, qui se tient, en allemand et en anglais, chaque année à Salzbourg, peut être considéré comme couvrant tous les sujets de l'hydroélectricité. A noter la session du jeudi 30 novembre sur le développement écologique de l'hydraulique, comprenant des présentations sur de nouvelles méthodes de monitoring et autres contrôles de passes à poissons. 125 exposants sont attendus, ainsi que 500 participants au congrès et 2500 visiteurs. [www.renexpo-hydro.eu/index.php?id=573&L=1](http://www.renexpo-hydro.eu/index.php?id=573&L=1)

## BRÈVES

### LA NOUVELLE FICHE TECHNIQUE DE SWISS SMALL HYDRO

En octobre 2017, l'association a publié une fiche technique synthétisant les derniers chiffres de la petite hydraulique (arrêtés au 31.12.2016). On y relèvera, notamment, que la petite hydraulique est la deuxième source de production d'électricité renouvelable en Suisse, la grande hydraulique occupant la première place. Autre conclusion: seul le 75% de son potentiel est actuellement mis en valeur.

<http://swissmallhydro.ch/fr/fiche-technique-pch-2016/>

### STATISTIQUES RPC

La Fondation RPC a publié son rapport du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 («Cockpit RPC»), dont sont issus les chiffres suivants.

Au 02.10.17, 554 PCH au bénéfice de la RPC sont en service (soit 8 de plus depuis le 03.04.17 – cf. newsletter n°32), ce qui représente une puissance électrique installée de 393 MW (+ 30 MW) et une production électrique effective de 1'446 GWh/an (+ 85 GWh/an). De plus, 561 PCH sont encore sur liste d'attente (contre 555 au 03.04.17). Le nombre de PCH, encore hors service, et ayant obtenu une décision positive pour la RPC est passé de 256 à 173, tandis que la puissance correspondante est passée de 295 MW à 243 MW. Ceci sous-entend que de nombreuses installations de petite puissance sont sorties de la RPC.

La production de la biomasse ayant baissé, actuellement, la petite hydraulique assure, avec 44%, la plus grande part de la production totale de toutes les installations en service et au bénéfice de la RPC. De plus, avec une rétribution totale moyenne de 16.3 ct/kWh, c'est l'électricité d'origine renouvelable qui s'avère la plus rentable, la moyenne étant de 19.3 ct/kWh.

Rapport du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 (cockpit RPC) état au 03.10.17: [www.stiftung-kev.ch/fileadmin/media/kev/kev\\_download/fr/KEV-Cockpit\\_Q3\\_2017\\_fr.pdf](http://www.stiftung-kev.ch/fileadmin/media/kev/kev_download/fr/KEV-Cockpit_Q3_2017_fr.pdf)

### SUISSENERGIE – SUBSIDES POUR LES ANALYSES SOMMAIRES

Souhaitez-vous réaliser un nouveau projet de petite hydraulique, rénover ou agrandir une centrale existante? L'analyse sommaire se révèle être un premier outil intéressant pour les propriétaires de centrales déclassées et autres responsables de projets, afin d'obtenir un avis solide sur la faisabilité de leurs projets. Or, ce type d'analyse

est, aujourd'hui encore, soutenu financièrement par SuisseEnergie. Les conditions et le formulaire à soumettre sont disponibles aux adresses mentionnées ci-après. Les centres InfoEnergie, dont les coordonnées se trouvent à la fin de cette newsletter, restent à votre disposition pour tout complément d'informations.

[www.bfe.admin.ch/kleinwasserkraft/03870/03873/index.html?lang=fr](http://www.bfe.admin.ch/kleinwasserkraft/03870/03873/index.html?lang=fr)

Pour toute question: [www.bfe.admin.ch/kontakt/index.html?lang=fr](http://www.bfe.admin.ch/kontakt/index.html?lang=fr)

### DES AIDES POUR REMPLACER LES TRANSFORMATEURS

ProKilowatt est un programme de l'OFEN qui vise à soutenir financièrement les projets permettant une diminution de la consommation d'électricité. Dans le cadre de l'appel d'offres 2018, une aide est proposée en vue du remplacement des transformateurs dans les centrales hydrauliques. D'autres mesures de remplacement ou d'optimisation d'éclairage, de moteurs, de pompes, d'installations de froid ou de ventilation sont également soutenues par ProKilowatt pour un montant pouvant aller jusqu'à 30% de l'investissement. La demande est à soumettre sur le site [www.prokw.ch](http://www.prokw.ch). La date limite pour le dépôt des projets est fixée au **9 février 2018**.

### ARRÊT DU TRIBUNAL FÉDÉRAL RELATIF AUX MESURES

Le 14 juillet 2017, le Tribunal fédéral (TF) a admis un recours dans le domaine des mesures en statuant qu'un producteur dont la puissance raccordée est supérieure à 30 kVA, peut mandater une entreprise tierce pour ses prestations de mesure. Les gestionnaires de réseau peuvent cependant demander en contrepartie que certains critères techniques soient respectés afin de garantir la sécurité. En revanche, le TF ne s'est pas prononcé sur la question de savoir si le marché libre s'applique au point de mesure, ni si les consommateurs finaux ou les producteurs dont la puissance raccordée est inférieure à 30 kVA, sont libres de choisir leur fournisseur de prestations de mesure. L'Elcom (Commission fédérale de l'électricité) a pris acte de cet arrêt et en analyse actuellement l'application ainsi que la marche à suivre.

[https://www.elcom.admin.ch/dam/elcom/fr/dokumente/newsletter\\_2017/Newsletter%2009-2017.pdf.download.pdf/Newsletter\\_09-2017\\_FR.pdf](https://www.elcom.admin.ch/dam/elcom/fr/dokumente/newsletter_2017/Newsletter%2009-2017.pdf.download.pdf/Newsletter_09-2017_FR.pdf)

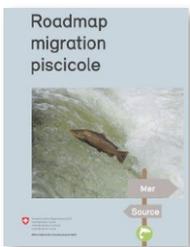
### LEAUX ET LACE COMMENTÉES

Promulguées il y a 25 ans, la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et celle sur l'aménagement des cours d'eau (LACE) font pour la 1<sup>ère</sup> fois l'objet d'un commentaire, dont l'objectif est de

montrer l'état de la recherche et de la pratique dans les domaines liés à ces lois. La brochure (en allemand, majoritairement, et en français) comprend des articles rédigés par des experts issus de l'administration, de la magistrature, du monde académique ainsi que des avocats, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et les cantons.

<https://www.schulthess.com/verlag/detail/ISBN-9783725573257/Hettich-Peter-Hrsg.-Jansen-Luc-Hrsg.-Norer-Roland-Hrsg./.....>

## MIGRATION PISCICOLE



La Confédération a édité une brochure didactique faisant la synthèse de la problématique de la migration piscicole.

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/roadmap-migration-piscicole.html>

## OUTIL POUR UN CHOIX ÉCOLOGIQUE DES SITES DE PETITE HYDRAULIQUE

Dans le cadre du programme de recherche en hydroélectricité de l'OFEN, une étude est consacrée à l'évaluation des impacts écologiques des petites centrales. Son objectif est de développer un outil d'aide à la décision, destiné aux porteurs de projets et aux autorités, en matière de choix des sites et de mesures écologiques à prévoir. Le rapport final de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude est disponible en allemand sous: <https://www.aramis.admin.ch/Texte/?ProjectID=36925>

La seconde phase visera à perfectionner l'outil, et à en faciliter l'utilisation.

## 150 ANS DE LA CORRECTION DES EAUX DU JURA

L'année 1867 a été marquée, en Suisse, par la correction des eaux du Jura, un événement historique ayant donné lieu à des travaux d'aménagement hydraulique dont les répercussions sont encore visibles aujourd'hui. Prises dans ce vaste chantier du Seeland, les centrales de Hagneck et de Flumenthal sur l'Aar sont à mentionner, avec leur double rôle de produire de l'électricité et de réguler les crues. Communiqué de l'OFEV: <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dangers-naturels/dossiers/juragewaesserkorrektio.html>

Descriptif des travaux: [www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen.assetref/dam/documents/portal/Medienmitteilungen/fr/2017/09/2017-09-14-hagneck-faktenblatt-fr.pdf](http://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen.assetref/dam/documents/portal/Medienmitteilungen/fr/2017/09/2017-09-14-hagneck-faktenblatt-fr.pdf)

## NOUVELLES DU DOUBS FRANCO-SUISSE

Comme évoqué dans nos précédentes newsletters, le Doubs, cours d'eau franco-suisse, fait l'objet, depuis 2012, d'un programme de travail qui vise à atténuer les effets dommageables des centrales du Châtelot, du Refrain et de la Goule. Le 13 octobre dernier, un nouveau règlement relatif à l'utilisation de l'eau pour ces ouvrages, a été signé. Il définit notamment les mesures d'exploitation portant sur la limitation de l'échouage et du piégeage des espèces piscicoles, ainsi que sur la protection des frayères et des alevins pendant la période dite sensible entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 mai.

[www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=68379](http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=68379)

## D'AUTRES NEWSLETTERS OU SOURCES D'INFORMATION SUR LA PETITE HYDRAULIQUE?

Si jamais notre newsletter, avec ses 3 numéros par an, ne suffisait pas à vos besoins d'informations, nous vous proposons de visiter les sites web ci-dessous.

Editée tous les mois, **la lettre Aqueduc**, d'origine genevoise, traite le sujet de l'eau en général, en s'arrêtant régulièrement sur le turbinage: [www.aqueduc.info/-Lettre-aqueduc-info-?lang=fr](http://www.aqueduc.info/-Lettre-aqueduc-info-?lang=fr)

Spécialisée notamment dans les domaines des technologies de l'énergie et de l'économie du secteur de l'électricité, et éditée par les associations AES (Association des entreprises électriques suisses) et Electrosuisse, la revue **Le Bulletin** paraissant au format papier, est également présente sur le Web, avec une page dédiée à l'énergie hydraulique ([www.bulletin.ch/fr/dossier-energie-hydraulique.html](http://www.bulletin.ch/fr/dossier-energie-hydraulique.html)) et une newsletter ([www.bulletin.ch/fr/newsletter.html](http://www.bulletin.ch/fr/newsletter.html)).

Les membres de **Swiss Small Hydro** reçoivent régulièrement une newsletter sur les affaires suisses en cours. A noter que l'association est sur Twitter: <https://twitter.com/swissmallhydro?lang=de>, et LinkedIn: <https://www.linkedin.com/groups/7416171>

Parmi les blogs, citons celui de l'**OFEN**, plutôt en allemand: <https://energieaplus.com/category/wasserkraft/>

Du côté français, **France HydroElectricité** publie quotidiennement, sur son site Web, des informations à caractère juridique ou technique, ainsi que des petites annonces, et édite, tous les mois, un «flash-info» réservé aux adhérents: [www.france-hydro-electricite.fr/](http://www.france-hydro-electricite.fr/). Le syndicat est également sur Twitter: <https://twitter.com/FranceHydroElec>

# AGENDA

Et également basé en France, le Portail de l'Énergie hydraulique est à citer, avec notamment, un blog et une newsletter:

[www.portail-hydroelectricite.com/](http://www.portail-hydroelectricite.com/)

## AGENDA

### Novembre

- **22 nov. 2017**, Dübendorf: Gestion des sédiments dans les cours d'eau, synergies entre les aménagements hydrauliques et l'écologie, cours organisé par l'Eawag (en allemand) [http://www.eawag.ch/de/news-agenda/agenda/detail?tx\\_sfpevents\\_sfpevents%5Bevent%5D=915&tx\\_sfpevents\\_sfpevents%5Bcontroller%5D=Events&cHash=08c6e0bf3dff642297c9cd634e2f57ba](http://www.eawag.ch/de/news-agenda/agenda/detail?tx_sfpevents_sfpevents%5Bevent%5D=915&tx_sfpevents_sfpevents%5Bcontroller%5D=Events&cHash=08c6e0bf3dff642297c9cd634e2f57ba)
- **23 nov. 2017**, Lucerne: Journée sur les aspects juridiques de l'industrie de l'énergie (en allemand) <https://www.unilu.ch/fakultaeten/rf/professuren/heselhaus-sebastian/veranstaltungen/news/eventDetail/rechtsfragen-der-energiewirtschaft/>
- **24 nov. 2017**, Brig: 41<sup>ème</sup> journée technique de l'AVPEE (Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique), avec des présentations portant surtout sur les grands barrages [info@avpee.ch](mailto:info@avpee.ch)
- **29 / 30 nov. 2017**, Salzbourg (Autriche): Congrès international de l'hydroélectricité, RENEXPO® INTERHYDRO (en allemand et en anglais) [www.renexpo-hydro.eu/index.php?id=573&L=1](http://www.renexpo-hydro.eu/index.php?id=573&L=1)
- **29 / 30 nov. 2017**, Chambéry (France): Colloque intitulé «Hydraulique des barrages et des digues», organisé par la SHF (société hydrotechnique de France) et le CFBR (Comité français des barrages et des réservoirs) [www.barrages-cfbr.eu/Colloque-Hydraulique-des-barrages-et-des-digues-27-et-28-septembre-2017.html](http://www.barrages-cfbr.eu/Colloque-Hydraulique-des-barrages-et-des-digues-27-et-28-septembre-2017.html)
- **30 nov. 2017**, Paris: Colloque sur les nouveaux enjeux de la politique européenne de l'eau, organisé par le Cercle français de l'eau [www.cerclefrançaisdeleau.fr/les-nouveaux-enjeux-de-la-politique-europeenne-de-leau/](http://www.cerclefrançaisdeleau.fr/les-nouveaux-enjeux-de-la-politique-europeenne-de-leau/)

### Décembre

- **5 déc. 2017**, Olten: Séminaire organisé par Swiss Small Hydro intitulé: «Petite hydroélectricité – mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 dans la pratique» <http://swissmallhydro.ch/fr/events/petites-centrales-hydroelectriques-mise-en-pratique-de-la-strategie-energetique-2050/>

### Février 2018

- **7 - 9 fév. 2018**, Bulle: Aqua Pro Gaz 2018, salon des professionnels de l'eau potable, de l'assainissement et du gaz <https://www.aquaprogaz.ch/fr/> avec un séminaire spécial sur la récupération de l'énergie dans les réseaux d'eau organisé par l'association ARPEA le 07.02.18 [https://arpea.ch/divers\\_pdf/Seminaire\\_ARPEA\\_aquapro\\_fevrier2018.pdf](https://arpea.ch/divers_pdf/Seminaire_ARPEA_aquapro_fevrier2018.pdf)

### Mars 2018

- **20 mars 2018**, Spreitenbach: Congrès 2018 de l'AEE (organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique) intitulé «La confiance en l'avenir énergétique» <https://aee-congres.ch/fr/index>

### Avril 2018

- **12 - 15 avril 2018**, Bulle: Energissima, salon des solutions énergétiques et des technologies durables pour le grand-public et les professionnels <https://www.energissima.ch/fr/>

### Mai 2018

- **5 mai 2018**, Linthal: Assemblée générale et journée technique de Swiss Small Hydro, [www.swissmallhydro.ch](http://www.swissmallhydro.ch)
- **31 mai 2018 / 1 juin 2018**, Arles (France): 10<sup>èmes</sup> rencontres de France HydroElectricité [www.france-hydro-electricite.fr/](http://www.france-hydro-electricite.fr/)

### Juin 2018

- **5 - 7 juin 2018**, Zürich: Powertage <https://www.powertage.ch>

### Septembre 2018

- **6 / 7 sept. 2018**, Disentis: 107<sup>ème</sup> assemblée générale de l'ASAE/SWV et séminaire technique <https://www.swv.ch/Veranstaltungen/Veranstaltungen-SWV/Wasserwirtschaftstagungen-mit-Hauptversammlung>
- **27 / 28 sept. 2018**, Fribourg (Allemagne): 21<sup>ème</sup> Forum international des exploitants de PCH <https://www.kleinwasserkraft-anwenderforum.de/home/> (en allemand uniquement)

### Octobre 2018

- **15 - 17 oct. 2018**, Gdansk (Pologne): Congrès international de l'hydroélectricité, HYDRO 2018 (en anglais), organisé par le journal Hydropower& Dams [http://www.hydropower-dams.com/hydro-2018.php?c\\_id=88](http://www.hydropower-dams.com/hydro-2018.php?c_id=88)

A l'adresse [swissmallhydro.ch/fr/news-2/veranstaltungen/](http://swissmallhydro.ch/fr/news-2/veranstaltungen/), vous pourrez retrouver l'agenda des événements de la PCH, régulièrement mis à jour par l'association Swiss Small Hydro.

# NEWSLETTER PETITES CENTRALES HYDRAULIQUES

## ADRESSES UTILES

### DIRECTION DU PROGRAMME PETITES CENTRALES HYDRAULIQUES:

- Office fédéral de l'énergie, Regula Petersen, 3003 Berne, Tél. 058 462 56 54, Fax 058 463 25 00  
[regula.petersen@bfe.admin.ch](mailto:regula.petersen@bfe.admin.ch)

### NEWSLETTER:

- Suisse alémanique: Skat, Martin Bölli, Vadianstrasse 42, 9000 Saint-Gall, [martin.boelli@skat.ch](mailto:martin.boelli@skat.ch)
- Suisse romande: Mhylab, Aline Choulot, Chemin du Bois Jolens 6, 1354 Montcherand, [romandie@smallhydro.ch](mailto:romandie@smallhydro.ch)
- Tessin: Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana, Istituto di Sostenibilità Applicata all'Ambiente Costruito, Roman Rudel, 6952 Canobbio, [roman.rudel@supsi.ch](mailto:roman.rudel@supsi.ch)

### AIDES FINANCIÈRES POUR LES ÉTUDES SOMMAIRES:

- Skat, Martin Bölli, Vadianstrasse 42, 9000 Saint-Gall, Tél. 071 228 54 54, Fax 071 228 54 55, [martin.boelli@skat.ch](mailto:martin.boelli@skat.ch)

### CENTRES INFOENERGIE:

- Suisse alémanique: Swiss Small Hydro, 9000 Saint-Gall, Tél. 079 373 70 47, [deutsch@smallhydro.ch](mailto:deutsch@smallhydro.ch)
- Suisse romande: Mhylab, Chemin du Bois Jolens 6, 1354 Montcherand, Tél. 024 442 87 87, [romandie@smallhydro.ch](mailto:romandie@smallhydro.ch)
- Tessin: Studio d'ingegneria Visani Rusconi Talleria SA VRT, Marco Tkatzik, CP 6009, 6900 Lugano, Tél: 091 911 10 30, [italiano@smallhydro.ch](mailto:italiano@smallhydro.ch)

### SECTION INFRASTRUCTURES:

- Planair, Martin Kernen, Crêt 108a, 2314 La Sagne, Tél. 032 933 88 40, Fax 032 933 88 50, [martin.kernen@planair.ch](mailto:martin.kernen@planair.ch)

Pour s'abonner à cette newsletter: [www.petitehydraulique.ch](http://www.petitehydraulique.ch)

> le programme > travail médiatique et newsletter

> abonnement aux newsletters

Désinscription: répondre à l'expéditeur

